

Allocation Garantie de Revenus : l'enfer pavé de (soi-disant) bonnes intentions

Yves Martens,

animateur du Collectif, redac@asbl-csce.be

Les réformes du marché de l'emploi de la coalition violette ne se limitent pas à l'ouverture d'une chasse aux chômeurs. A travers la réforme de l'Allocation de Garantie de Revenus (AGR) les travailleurs/travailleuses à temps partiel ont également été durement frappé(e)s.

Le gouvernement Verhofstadt-Onkelinx, à ses débuts, s'est distingué par ses « super conseils », ses conclaves d'un week-end d'où sortaient toute une série de mesures, si nombreuses que beaucoup, sur le coup, passaient inaperçues. Ainsi en va-t-il du Conseil des Ministres qui s'est réuni, les 16 et 17 janvier 2004, à Petit-Leez (Gembloux), *réunion exceptionnelle consacrée aux mesures socio-économiques destinées à créer un environnement favorable à la relance de l'économie et à l'amélioration de l'emploi, en particulier celui des indépendants*, selon le communiqué officiel¹. Didier Reynders a bu du petit lait à Petit-Leez, lui qui résuma d'un trait les résultats du conclave : « *Ce fut un conseil équilibré : les libéraux voulaient l'amélioration du statut social des indépendants, ils l'ont eu. Les socialistes voulaient le contrôle renforcé des chômeurs, ils l'ont eu.* ».

Intentions affichées

C'est en effet durant ce Conseil que, à l'initiative du ministre de l'emploi de l'époque, le SPa (socialiste flamand) Frank Vandebroucke, ont été décidées les modalités de ce que nous avons appelé la chasse aux chômeurs. Dans cette même fournaise de Petit-Leez, on trouve également, entre autres :

- La réduction des charges pour le travail de nuit et le travail en équipe (le type de mesure censée conserver l'emploi dans des entreprises comme... VW Forest),
- Le bonus crédit d'emploi et l'allocation de garantie de revenus : le travail doit être rémunérateur (c'est le sujet du présent dossier),

• Le vieillissement et une politique du marché du travail en fonction de l'âge (cette formule amorce ce qui deviendra le très mal nommé « Pacte des générations » et qui vise à étendre les mesures d'activation aux personnes en fin de carrière).

Que disait alors le gouvernement de l'allocation de garantie de revenu ?

Le passage du chômage au travail doit gagner en attrait. Toute personne qui retrouve un emploi doit donc percevoir un revenu nettement supérieur à l'allocation de chômage. Par ailleurs, les chômeurs travaillant quelques heures seulement doivent trouver un avantage à travailler plus. Le Ministre Frank Vandebroucke veut atteindre cet objectif en lançant le bonus crédit d'emploi et en réformant l'allocation de garantie de revenus (AGR).

On voit directement la logique, pour le moins étonnante pour ceux qui connaissent la situation de la plupart des sans-emplois : ceux qui ne travaillent que quelques heures le feraient davantage s'ils y trouvaient un avantage. Le gouvernement fait comme si c'était le travailleur qui avait pris sur le nombre d'heures que lui offrira... le patron !

Avec le bonus crédit d'emploi, les travailleurs qui perçoivent une faible rémunération devront payer moins de cotisations sociales. Ils en retireront donc un revenu net supérieur.

Le second volet est la réforme de l'Allocation de Garantie de Revenus (AGR). L'AGR garantit au de-

mandeur d'emploi, qui accepte un travail à temps partiel, le maintien, outre sa rémunération, d'une partie encore de son allocation. De cette manière, il gagne, en net, plus qu'une allocation de chômage. L'intéressé reste cependant demandeur d'emploi : il doit donc chercher du travail supplémentaire (NDRL : il n'est donc pas exempté de la chasse aux chômeurs). Dans la pratique, l'AGR reste toutefois un piège du chômage : quiconque veut travailler plus, perçoit un complément qui se réduit, de sorte que le revenu net reste égal².

Les pourquoi du chômage

Pour expliquer le chômage de longue durée, les économistes qui ont l'oreille de nos gouvernants mettent notamment en avant quatre diagnostics³ :

- Inadéquation structurelle des qualifications
- « Désemployabilité »
- Pénurie généralisée d'emploi et effet d'éviction
- Trappe du chômage

Sont pris dans la « Trappe du chômage » les chômeurs qui, étant donné le niveau de leur allocation de chômage, des coûts de reprise du travail, du salaire auquel ils peuvent prétendre, etc. n'acceptent pas d'offre d'emploi ou n'en cherchent plus vraiment. L'activation du comportement de recherche d'emploi répond en partie à ce diagnostic (même si elle découle aussi et surtout du diagnostic « Désemployabilité ») : il s'agit, sous peine de sanctions, de forcer les demandeurs d'emploi

à accepter des boulots que, sans cette épée de Damoclès, ils refuseraient. La notion d'emploi convenable est censée servir de garde-fou mais cette notion est mise à mal depuis des années et la chasse aux chômeurs n'a fait qu'amplifier cette détérioration. Ce type de réponse est évidemment extrêmement violente.

Rendre l'emploi attractif

Une approche plus constructive consiste à agir (positivement) sur la différence entre le revenu auquel un sans-emploi peut prétendre sur le marché du travail et l'allocation de chômage. C'est le but du bon emploi précité qui permet une légère augmentation du salaire poche (sans les avantages d'une revalorisation du brut, mais c'est un autre débat). Cela s'obtient aussi en agissant sur les coûts de remise au travail. De nombreuses propositions fleurissent en la matière ces temps-ci (par exemple le maintien un certain temps des allocations familiales majorées) mais tardent à se concrétiser. Et, pour être efficace, ce type de politique nécessite une série d'investissements publics qui restent largement insuffisants, par exemple en places d'accueil des tout-petits au tarif ONE ou dans une meilleure efficacité des transports publics. C'est enfin l'objectif de l'Allocation de Garantie de Revenus. Revenons aux prétendues bonnes intentions du gouvernement :

Pour prévenir cet effet pervers, le Ministre Frank Vandenbroucke ap-

portera une modification importante. L'AGR ne sera plus un montant fixe par mois, mais sera alloué comme un complément par heure. Le complément horaire sera de 2,5 euros pour les chefs de famille, de 1,75 euro pour les isolés et de 1 euro pour les cohabitants⁴. Ainsi, travailler plus sera toujours payant. La réforme aura pour effet que les personnes travaillant à raison de moins du tiers d'un travail à temps plein, n'auront plus droit à l'AGR. Celui ou celle qui le souhaite pourra cependant s'inscrire comme demandeur ou demandeuse d'emploi. L'ONEm octroiera alors le complément jusqu'à hauteur de l'allocation de chômage.

En lisant ceci, le lecteur ne manquera pas de sursauter. Pour encourager le travail, on supprime l'AGR à ceux qui travaillent moins d'un tiers temps ! A nouveau, cette mesure repose sur la croyance (?) illusoire que le travailleur est maître du nombre d'heures que le patron lui octroiera. Mais surtout, sous prétexte d'inciter à travailler davantage, on va pénaliser tous ceux qui seront en dessous d'un 4/5^{ème} temps (alors que ces derniers ne sont plus « vraiment » des temps partiels) ! Les exemples chiffrés présentés dans la suite de ce dossier sont très parlants (cf. pp. 9, 11 et 12). Alors qu'il prétend seulement s'attaquer à la « Trappe du chômage », le gouvernement rend le nouveau système moins avantageux pour le travailleur... qui est le plus souvent une travailleuse.

Tout ça, on le verra ci-après, au travers d'une nouvelle formule de

calcul, extrêmement alambiquée. Et dont les résultats sont (quasi) toujours inférieurs au calcul antérieur. Au point que l'acronyme AGR ne devrait plus signifier Allocation de Garantie de Revenus mais bien plutôt Algorithme Gommant le Revenu !

Chasse et accés soires de chasse

Comment est-ce possible ? Distraction ? Mesure mal pensée ? Vous n'y êtes pas. Si l'on veut bien se souvenir que, dans le même mouvement, le Conseil des Ministres de Petit-Leez a accouché de la chasse aux chômeurs, la démarche apparaît d'une cohérence remarquable et typique de ce gouvernement qui s'en prend aux chômeurs plutôt qu'au chômage : sous la menace de perdre leur allocation de chômage, les sans-emplois sont poussés à accepter des petits boulots précaires qui ne leur rapporteront rien financièrement, mais leur permettront tout juste de conserver leur allocation. Ce sont principalement les femmes, surtout si elles sont seules avec enfants, qui sont obligées de céder à cette pression. L'allocation de chômage n'est plus un droit lié à la pénurie d'emploi, elle doit se mériter et, pour la conserver, il faut parfois aller jusqu'à travailler gratuitement, pour le plus grand bénéfice des employeurs. La boucle est bouclée...

(1) Tous les extraits cités dans cet article viennent du Communiqué de presse du Conseil des Ministres de l'époque qui peut être consulté sur <http://presscenter.org/repository/news/103/fr/103453-fr.pdf>

(2) Autrement dit, le chômeur perçoit toujours le même montant, supérieur à son allocation, quel que soit son nombre d'heures de travail. Plus il travaille, plus la part de l'AGR dans le revenu net diminue, mais ce dernier reste donc le même.

(3) Ces économistes font « curieusement » abstraction du rôle du chômage dans la maîtrise de l'inflation et la pression sur les salaires et les conditions de travail qui est notre angle d'analyse. Cf. notamment Journal du Collectif n°47, pp. 8 à 10,

(4) Ces montants ont légèrement changé, cf. suite du dossier.



L'ONEM CHASSE LES CHÔMEURS ET LES RABAT VERS LE TRAVAIL PRECAIRE...